

Comptes 2022

Municipalité de Bourrignon
21 juin 2023



Photo : Marcel Fähndrich

Rapport relatif aux comptes 2022

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes (RSJU 190.611), les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les Communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à h).

Table des matières

1. Introduction	page 4
2. Synthèse.....	page 5
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	page 6
4. Résultats.....	page 7
5. Compte de résultats.....	page 14
6. Compte des investissements.....	page 21
7. Bilan	page 23
8. Annexes aux comptes annuels	page 24
9. Proposition de l'Exécutif	page 38
10. Approbation des comptes annuels	page 39

1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au Délégué aux affaires communales, en vue de leur apurement, avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'Exécutif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- c) le rapport du Législatif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la Commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements.

En application de l'article 18, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes,

- l'Exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du Législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice, il en est responsable ;
- les comptes approuvés sont transmis au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) les adaptations législatives

L'Assemblée communale du 8 février 2021 a accepté les statuts pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier. Ce cerle scolaire a été mis en place dès la rentrée scolaire d'août 2022.

b) les spécificités communales

Il n'y a pas de spécificités particulières si ce n'est que Bourrignon est une Commune municipale (la Bourgeoisie étant une entité indépendante). L'administration de la Municipalité a été confiée à l'administration communale de Develier depuis 2014.

c) les investissements et projets importants

- Le 22 septembre 2020, l'Assemblée communale a approuvé l'ouverture d'un crédit global de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle du bâtiment de l'ancienne école. Le projet est pour l'heure en suspens. Quelques travaux urgents ont été réalisés, soit la réfection d'une partie de la toiture
- L'Assemblée communale du 14 décembre 2022 a voté un crédit de Fr. 60'000.00 couvert par voie d'emprunt, pour le remplacement du système d'automatisation de la STEP.

d) l'endettement

L'endettement global de la Municipalité de Bourrignon au 1^{er} janvier 2022 s'élevait à un total de Fr. 2'377'899.60 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. Au 31 décembre 2022, la dette globale se situe à Fr. 2'269'199.60, soit une diminution de Fr. 108'700.00, ce qui correspond avec l'amortissement usuel convenu avec les diverses institutions financières. Avec une population de 258 habitants au 31.12.2022, nous arrivons à un endettement brut par habitant de Fr. 8'795.34. L'endettement net s'élève à Fr. 5'233.62 par habitant.

e) les capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de Fr. 139'878.64 avant le report au bilan du résultat de l'exercice 2022 (perte de Fr. 230'931.74). Voir détail sous 8.2.2.

f) appréciations du Conseil communal

Lors de ses séances des 16 et 30 mai 2023, le Conseil communal a accepté les comptes tels que décrits dans le présent rapport.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et des directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé (MCH2) selon le Décret concernant l'administration financière des Communes du 05 septembre 2018. Les comptes annuels 2022 sont les troisièmes à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus avec MCH2
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan
Services communaux	Financements spéciaux

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes).

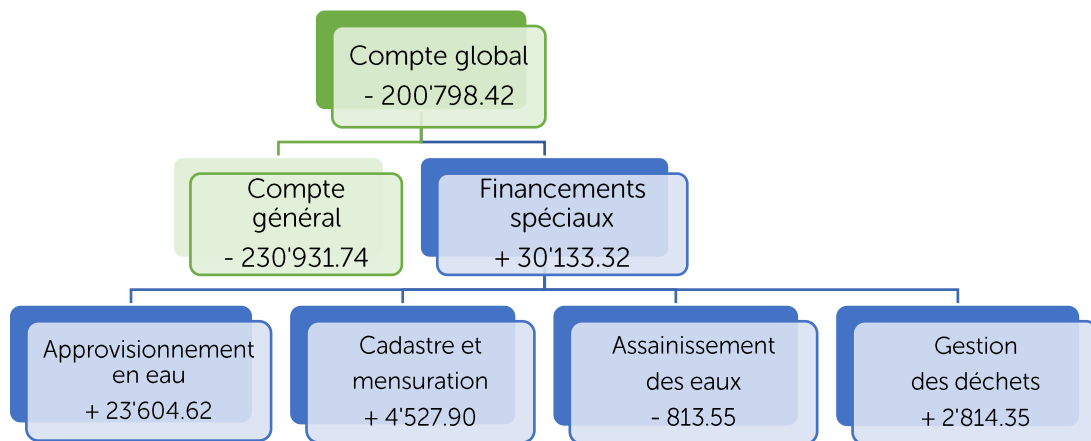
3.4 Compte des investissements / limites d'inscription à l'actif

En principe, l'Exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements, sous réserve de la directive N° 6 du Délégué aux affaires communales du 10 avril 2019 (dépenses courantes ou d'investissements).

4. Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
90	Clôture du compte de résultats	- 200'798.42	- 71'520.00	- 48'557.32
900	Compte général	- 230'931.74	- 111'800.00	- 70'505.29
901	Clôture des financements spéciaux	+ 30'133.32	+ 40'280.00	+ 21'947.97
400	Impôts directs, personnes physiques	394'584.40	472'800.00	492'282.79
401	Impôts directs, personnes morales	4'199.70	7'000.00	3'715.57
4021	Impôts fonciers	112'510.25	111'200.00	111'236.50
5 ./ 6	Investissements nets	22'251.80	309'000.00	147'631.94



4.2 Clôture du compte de résultats (global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'106'048.65
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'000'096.22
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 105'952.43
34	Charges financières	124'634.59
44	Revenus financiers	29'788.60
	Résultat provenant de financement	94'845.99
	Résultat opérationnel	- 200'798.42
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	- 200'798.42

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
590	Total des dépenses	28'081.50
690	Total des recettes	5'829.70
	Résultat du compte des investissements	22'251.80

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	- 200'798.42
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	83'034.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	22'425.32
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366	+	Amortissements des subventions des investissements	
389	+	Attributions aux capitaux propres	
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	
		Autofinancement (Cash-flow)	- 95'339.10
690 ./.		Résultat du compte des investissements	22'251.80
590		(selon chiffre 4.3 ci-dessus)	
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	- 73'087.30

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes). Les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2 ne sont pas soumis aux nouveaux taux d'amortissement.

Les attributions aux financements spéciaux sont les suivants :

- fonds pour l'entretien des chemins..... Fr. 22'425.32

4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	98'383.35
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	129'663.67
	Résultat de l'activité d'exploitation	31'280.32
34	Charges financières	7'689.40
44	Revenus financiers	13.70
	Résultat provenant de financement	- 7'675.70
	Résultat opérationnel	+ 23'604.62
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 23'604.62

Situation du FS Approvisionnement en eau au 31.12.2022 :

- Bénéfice 2022 du FS en augmentation du fonds :Fr. 23'604.62
- Etat du FS Approvisionnement en eau – 29003.00/10 (équilibre).....Fr. 229'434.83

4.6 Résultat du financement spécial « Cadastre et mensuration officielle »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'342.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	7'869.90
	Résultat de l'activité d'exploitation	+ 4'527.90
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	0.00
	Résultat opérationnel	+ 4'527.90
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 4'527.90

Situation du FS Cadastre et mensuration officielle au 31.12.2022 :

- Bénéfice 2022 du FS en augmentation du fonds :Fr. 4'527.90
- Etat du FS Cadastre et mensuration officielle – 29000.04.....Fr. 10'362.80

4.7 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	29'288.14
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	28'474.59
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 813.55
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	0.00
	Résultat opérationnel	- 813.55
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	- 813.55

Situation du FS Assainissement des eaux au 31.12.2022 :

- Perte 2022 du FS en diminution du fonds :Fr. - 813.55
- Etat du FS Assainissement des eaux – 29002.01/10Fr. 50'364.88

4.8 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	21'827.45
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	24'713.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	+ 2'885.55
34	Charges financières	80.40
44	Revenus financiers	9.20
	Résultat provenant de financement	- 71.20
	Résultat opérationnel	+ 2'814.35
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 2'814.35

Situation du FS Gestion des déchets au 31.12.2022 :

- Bénéfice 2022 du FS en augmentation du fonds :Fr. 2'814.35
- Etat du FS Gestion des déchets – 29004.01.....Fr. - 1'449.60

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
30	Charges de personnel	55'628.95	70'150.00	53'889.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	229'366.63	252'250.00	254'518.51
33	Amortissements du patrimoine administratif	83'034.00	82'350.00	82'434.00
34	Charges financières	124'634.59	48'880.00	47'203.63
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	22'425.32	15'630.00	15'022.35
36	Charges de transfert	715'593.75	621'160.00	627'387.05
37	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
3	Total des charges	1'230'683.24	1'090'420.00	1'080'454.94

Revenus		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
40	Revenus fiscaux	538'794.50	616'100.00	639'537.71
41	Patentes et concessions	12'860.46	12'300.00	11'160.50
42	Taxes	199'397.87	209'150.00	190'344.80
43	Revenus divers	1'267.84	2'400.00	2'377.50
44	Revenus financiers	29'788.60	40'100.00	42'452.96
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	247'775.55	138'850.00	146'024.15
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
4	Total des revenus	1'029'884.82	1'018'900.00	1'031'897.62

Clôture		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
90	Clôture du compte de résultats	- 200'798.42	- 71'520.00	- 48'557.32
9	Comptes de clôture	- 200'798.42	- 71'520.00	- 48'557.32

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	89'410.35	11'117.75	108'310.00	13'800.00	97'655.85	8'226.50
	Excédent de charges		78'292.60		94'510.00		89'429.35
1	Ordre et sécurité publics - défense	19'964.48	18'595.80	19'850.00	18'050.00	25'288.75	18'983.40
	Excédent de charges		1'368.68		1'800.00		6'305.35
2	Formation	355'243.35	10'686.00	370'910.00	6'950.00	337'619.50	4'604.10
	Excédent de charges		344'557.35		363'960.00		333'015.40
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	15'742.38	4'092.40	26'130.00	2'500.00	32'096.05	1'450.00
	Excédent de charges		11'649.98		23'630.00		30'646.05
4	Santé	3'624.05	0.00	3'700.00	0.00	2'427.60	0.00
	Excédent de charges		3'624.05		3'700.00		2'427.60
5	Prévoyance sociale	311'100.90	105'821.00	219'850.00	2'000.00	231'914.80	24'062.90
	Excédent de charges		205'279.90		217'850.00		207'851.90
6	Trafic et télécommunications	131'082.96	73'664.21	123'240.00	72'300.00	134'194.80	72'037.35
	Excédent de charges		57'418.75		50'940.00		62'157.45
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire	179'270.34	185'674.16	180'330.00	198'600.00	170'810.33	178'594.50
	Excédent de revenus	6'403.82		18'270.00		7'784.17	
8	Economie publique	1'360.00	12.00	1'800.00	0.00	1'110.00	27.00
	Excédent de charges		1'348.00		1'800.00		1'083.00
9	Finances et impôts	150'764.11	647'101.18	65'730.00	734'130.00	71'110.87	747'685.48
	Excédent de revenus	496'337.07		668'400.00		676'574.61	
	Totaux	1'257'562.92	1'056'764.50	1'119'850.00	1'048'330.00	1'104'228.55	1'055'671.23
	Excédent de charges		200'798.42		71'520.00		48'557.32

5.3 Compte de résultats selon les fonctions / classification administrative

En préambule, il est utile de rappeler qu'il s'agit du 3^e bouclage des comptes avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Entre l'établissement du budget 2022 et le bouclage des présents comptes, des directives et des compléments ont été émis ou précisés par le Délégué aux affaires communales, ce qui peut provoquer des différences entre le budget et les comptes. De nouvelles manières de comptabiliser ont également été mises en place au sein de l'administration afin de répondre aux nouvelles exigences du MCH2.

		Comptes 2022		Budget 2022	
0	Administration générale				
011	Législatif	1'736.45		3'450.00	
012	Exécutif	23'617.00	3'801.20	35'610.00	3'300.00
022	Services généraux	61'877.20	6'716.55	66'750.00	10'000.00
029	Immeubles administratifs, non mentionnés	2'179.70	600.00	2'500.00	500.00
0	Total Administration générale	89'410.35	11'117.75	108'310.00	13'800.00
	Charges nettes	78'292.60		94'510.00	
	Différence				-16'217.40

Il n'y a pas de commentaire particulier, si ce n'est que le budget a été parfaitement respecté.

		Comptes 2022		Budget 2022	
1	Ordre et sécurité publics- Défense				
140	Questions juridiques	5'650.95	10'044.85	5'600.00	11'550.00
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	8'550.95	8'550.95	6'500.00	6'500.00
161	Défense militaire	2'514.00		2'300.00	
162	Défense civile	3'248.58		5'450.00	
	Total Ordre et sécurité publics- Défense	19'964.48	18'595.80	19'850.00	18'050.00
	Charges nettes	1'368.68		1'800.00	
	Différence				-431.32

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2022		Budget 2022	
2	Formation				
212	Degré primaire	200'020.89	10'686.00	212'200.00	6'950.00
213	Degré secondaire I	116'875.68		119'450.00	
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	775.70		860.00	
220	Ecoles spécialisées	37'071.08		37'600.00	
299	Formation, non mentionné ailleurs	500.00		800.00	
	Total Formation	355'243.35	10'686.00	370'910.00	6'950.00
	Charges nettes	344'557.35		363'960.00	
	Différence				-19'402.65

2122.36110.00 Participation aux charges de l'enseignement

Les charges de l'enseignement sont réparties dans 9 comptes différents (école primaire, école secondaire, transports, enseignement spécialisé, etc.). Sur la globalité, ces charges sont restées inférieures aux prévisions budgétaires.

Selon les indications fournies par le Service cantonal de l'enseignement, le montant total des dépenses atteint 112.536 millions de francs et laisse apparaître une très légère augmentation de 0.6 % par rapport aux charges de l'année 2021. Cette faible variation s'explique par l'effet de la progression des annuités, atténué par des départs à la retraite engendrant un remplacement du personnel enseignant engagé à des annuités inférieures.

Pour rappel, les Communes participent à hauteur de 63.50 % de ces charges, dépenses qui sont ensuite réparties en fonction de la population.

2130.36121.25

Notre participation au financement de la Communauté du Collège de Delémont dépend de la population du village et du nombre d'élèves de Develier (9 pour 2022).

		Comptes 2022		Budget 2022	
3	Culture - Sports - Loisirs- Eglises				
321	Bibliothèques	3'380.00		3'100.00	
329	Culture	4'322.55		3'700.00	
332	Mass média	1'294.60		1'330.00	
341	Sports	6'545.23	4'092.40	17'500.00	2'500.00
342	Loisirs	200.00		500.00	
	Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises	15'742.38	4'092.40	26'130.00	2'500.00
	Charges nettes	11'649.98		23'630.00	
	Différence				-11'980.02

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2022		Budget 2022	
4	Santé				
432	Lutte contre les maladies, autres			400.00	
433	Service médical scolaire	2'997.55		2'150.00	
434	Contrôle des denrées alimentaires	26.50		50.00	
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00		1'100.00	
	Total Santé	3'624.05		3'700.00	
	Charges nettes	3'624.05		3'700.00	
	Différence			-75.95	

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2022		Budget 2022	
5	Prévoyance sociale				
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'179.85	1'693.00	3'900.00	1'700.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	86'625.00		86'700.00	
533	Prestation aux retraités	1'409.95		2'500.00	300.00
545	Prestations aux familles	523.00		900.00	
559	Chômage	5'215.00		7'500.00	
572	Aide économique	79'699.70	104'128.00	24'000.00	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	136'448.40		94'350.00	
	Total Prévoyance sociale	311'100.90	105'821.00	219'850.00	2'000.00
	Charges nettes	205'279.90		217'850.00	
	Différence			-12'570.10	

5722 Aides économiques légales

La Commune a touché des rétroactifs de la part des assurances sociales par rapport à des budgets d'aide sociale versés ces dernières années. Une partie de remboursement important a été portée en transitoire étant donné qu'elle impactera de manière importante les comptes 2023 (prise en compte dans le cadre de répartition des charges).

		Comptes 2022		Budget 2022	
6	Trafic et télécommunications				
615	Routes communales	124'232.86	73'664.21	117'670.00	72'300.00
621	Infrastructures des transports publics	2'284.50		2'470.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	4'565.60		3'100.00	
	Total Trafic et télécommunications	131'082.96	73'664.21	123'240.00	72'300.00
	Charges nettes	57'418.75		50'940.00	
	Différence			6'478.75	

6150 Travaux publics

Les frais d'entretien et le carburant pour le tracteur Massey Ferguson ont été plus importants que prévu.

6150.35100.00 Attribution aux financements spéciaux (routes communales)

Le versement sur le fonds d'entretien des chemins a été calculé selon la méthode habituelle, soit les encaissements de Fr. 60'464.10 (y compris la part communales), moins les frais et charges financières de Fr. 38'038.78, c'est donc un montant de Fr. 22'425.32 qui vient alimenter ce fonds.

		Comptes 2022		Budget 2022	
7	Protection de l'environnement - Aménagement du territoire				
710	Approvisionnement en eau	106'072.75	129'677.37	107'250.00	141'300.00
720	Assainissement des eaux	29'288.14	28'474.59	32'430.00	32'800.00
730	Gestion des déchets	21'907.85	24'722.20	19'840.00	20'500.00
741	Corrections des eaux de surface	736.20		2'000.00	
769	Lutte contre la pollution	4'577.00			
771	Cimetières, crématoires	6'352.05	2'800.00	10'110.00	4'000.00
779	Protection de l'environnement	1'916.35		1'900.00	
790	Aménagement du territoire	8'420.00		6'800.00	
	Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	179'270.34	185'674.16	180'330.00	198'600.00
	Revenus nets / charges nettes	- 6'403.82		- 18'270.00	
	Différence	11'866.18			

7100 Approvisionnement en eau potable

Les recettes liées à la consommation d'eau sont stables. Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 23'604.62.

7205 Assainissement des eaux

Ce financement spécial boucle avec une légère perte de Fr. 813.55.

7300 Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un excédent de revenus de Fr. 2'814.35.

769 Lutte contre la pollution

La législation cantonale oblige les Communes a établi un plan d'actions communales sur l'énergie. Ce mandat a été confié à un bureau spécialisé en la matière.

		Comptes 2022		Budget 2022	
8	Economie publique				
811	Administration, exécution et contrôle			700.00	
840	Tourisme	1'360.00	12.00	1'100.00	
	Total Economie publique	1'360.00	12.00	1'800.00	-
	Charges nettes	1'348.00		1'800.00	
	Différence	- 452.00			

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2022		Budget 2022	
9	Finances et impôts				
910	Impôts	7'933.23	473'332.90	5'100.00	548'400.00
920	Conventions fiscales		151.00		100.00
930	Péréquation financière/compensation des charges	6'399.00	127'563.00	6'400.00	127'550.00
961	Intérêts	20'363.20	23'314.18	29'680.00	35'080.00
963	Immeubles du patrimoine financier	115'272.29	22'714.10	24'100.00	23'000.00
969	Patrimoine financier non mentionné	796.39		450.00	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		26.00		
	Total Finances et impôts	150'764.11	647'101.18	65'730.00	734'130.00
	Revenus nets	496'337.07		668'400.00	
	Différence		-172'062.93		

910 Impôts

Les rentrées fiscales ordinaires sont en forte baisse pour l'année 2022, soit environ Fr. 80'000.00 de manque à gagner.

963 Immeubles du patrimoine financier

En 2021, l'immeuble situé à la Route Principale 38 a fait l'objet d'une réévaluation qui avait été demandée par l'organe de révision des comptes. Il est ressorti du rapport du bureau Sironi que la valeur de cette habitation était surestimée de Fr. 87'320.00. Cette somme avait été reportée au bilan sous la rubrique « Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier ».

Au début de l'année 2023, de nouvelles directives ont été édictées par la Commission des administrateurs financiers de l'AJECA et par le Délégué aux affaires communales au sujet du traitement de cette réserve liée à la réévaluation : si ladite réserve est négative, elle doit être dissoute par le compte de résultat. C'est ainsi que la somme de Fr. 87'320.00 a été portée en charge dans la rubrique 9630. Il s'agit ici d'une écriture purement comptable qui n'a pas d'influence sur les liquidités de la Municipalité, mais qui modifie le résultat.

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

Charges d'investissements		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
50	Immobilisations corporelles	22'158.00	345'000.00	350'105.49
51	Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	5'923.50	0.00	0.00
54	Prêts	0.00	0.00	0.00
55	Participations et capital social	0.00	0.00	0.00
56	Propres subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
57	Subventions des investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
58	Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
5	Total des charges	28'081.50	345'000.00	350'105.49

Revenus d'investissements		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
60	Transfert d'immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
61	Remboursements de tiers	0.00	0.00	180'202.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	5'829.70	36'000.00	22'271.55
64	Remboursements de prêts	0.00	0.00	0.00
65	Report de participations	0.00	0.00	0.00
66	Remboursements de propres subventions	0.00	0.00	0.00
67	Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
68	Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
6	Total des revenus	5'829.70	36'000.00	202'473.55

Clôture		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
590	Report au bilan des revenus	0.00	0.00	0.00
690	Report au bilan des charges	22'251.80	0.00	147'631.94

6.2 Comptes d'investissements selon les fonctions / classification administrative

		Comptes 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150	Travaux publics				
6150.50100.02	Traversée du village 1re étape	7'987.65		344'755.49	
6150.61109.00	Rembt de tiers - routes et voies de communication				180'202.00
6150.63100.00	Subventions cantonales modération trafic				22'271.55
6150.63100.02	Subvention JU traversée du village		5'829.70		
	Total Travaux publics	7'987.65	5'829.70	344'755.49	202'473.55

Le 14 mai 2018, le Législatif communal a voté un crédit de Fr. 2'950'000.00 pour le réaménagement de la traversée du village, sous réserve du subventionnement, de la participation de tiers, ainsi que d'éventuelles aides. Il s'agit ici des derniers travaux pour la porte d'entrée Est du village qui ont été terminés au début de l'année 2022, ainsi que les mutations de terrains intervenues à la suite du chantier.

Le Service des infrastructures a participé financièrement à hauteur de Fr. 5'829.70 pour l'installation de l'éclairage public.

		Comptes 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7900	Aménagement du territoire				
7900.52900.02	Révision du plan d'aménagement local	5'923.50			
	Total Aménagement du territoire	5'923.50	-	-	-

Le Conseil communal a mandaté le bureau RWB pour procéder à l'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL). Ces études ont été réalisées durant l'année 2022 et le projet déposé publiquement durant l'automne.

		Comptes 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
9630	Biens immobiliers corporels du PF				
9630.50401.00	Rénovation bâtiment de l'ancienne école	14'170.35		5'350.00	
	Total Biens immobiliers corporels du PF	14'170.35	-	5'350.00	-

L'Assemblée communale du 22 septembre 2020 a décidé l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle du bâtiment de l'ancienne école. Il s'agit ici d'un acompte pour les travaux d'urgences qui seront réalisés début 2022.

7. Bilan

Comme déjà mentionné l'année dernière, le nouveau modèle comptable harmonisé simplifie passablement la présentation du bilan. Le détail des comptes ci-après, ainsi que le tableau des immobilisations, renseigne précisément sur les éléments faisant partie de l'actif (voir annexe F).

1	Actif	Situation initiale		Situation finale	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	302'167.90	-	277'743.08	-
101	Créances	134'789.18	15'527.51	146'555.49	23'266.37
104	Actifs de régularisation	59'735.76	-	32'178.48	-
107	Placements financiers	200.00	-	200.00	-
108	Immobilisations corporelles PF	660'485.85	-	674'656.20	-
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1'714'274.89	-	1'644'698.84	-
142	Immobilisations incorporelles	109'846.95	-	104'470.45	-
	Total Actif	2'981'500.53	15'527.51	2'880'502.54	23'266.37

Comme indiqué au chapitre 2d, l'endettement de la Commune a diminué de Fr. 108'700.00. Les variations des Financements spéciaux correspondent au résultat de chacun de ces Financements.

2	Passif	Situation initiale		Situation finale	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants	-	96'415.10	-	127'449.95
201	Engagements financiers à court terme	-	308'700.00	-	308'700.00
204	Passifs de régularisation	-	1'710.50	-	61'691.90
206	Engagements financiers à long terme	-	2'069'199.60	-	1'960'499.60
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	4'263.95	454'040.85	1'449.60	503'785.14
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	87'320.00	-	-	-
299	Excédent ou découvert du bilan	70'505.29	197'996.21	230'931.74	127'490.92
	Total Passif	162'089.24	3'128'062.26	232'381.34	3'089'617.51

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

a) règles applicables à la présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Commune municipale de Bourrignon ont été clos conformément au DCom, ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les Cantons et les Communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

b) raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les Communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1er janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant la recommandation N° 13 (vision consolidée), celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Bourrignon, le 30 mai 2023

Au nom de la Commune municipale de Bourrignon
L'administrateur des finances

Roger Fleury

8.2 Annexe C) aux comptes annuels – état des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du Décret concernant l'administration financière des Communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20900.00).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserves pour projets à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la Loi sur la gestion des eaux. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	449'776.90		Attributions aux FS, capitaux propres	53'372.19		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	-813.55	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	502'335.54
29000.02	Entretien des chemins	191'197.31	35100.00	Excédent de revenus des taxes	22'425.32	45100.00			29000.02	Entretien des chemins	213'622.63
29000.04	Cadastre et mensurations officielles	5'834.90	90100.91	Excédent de revenus 2022	4'527.90	45100.00			29000.04	Cadastre et mensurations officielles	10'362.80
29002.01	Assainissement des eaux	23'074.23	90100.20			90110.20	Excédent de charges 2022	-813.55	29002.01	Assainissement des eaux	22'260.68
29002.10	Assainissement des eaux - MCH1	28'104.20	90100.20			90110.20			29002.10	Assainissement des eaux	28'104.20
29003.00	Approvisionnement en eau - équilibre	66'207.14	90100.30	Excédent de revenus 2022	23'604.62	45103.00			29003.00	Approvisionnement en eau - équilibre	89'811.76
29003.10	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	139'623.07	35103.00			45103.00			29003.10	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	139'623.07
29004.01	Déchets	-4'263.95	90100.40	Excédent de revenus 2022	2'814.35	90110.40			29004.01	Déchets	-1'449.60
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29302.01	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	35102.00		0.00	48932.00			29302.01	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29302.02	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	35102.00		0.00	48932.00		0.00	29302.02	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.01	Approvisionnement eau / maintien de la valeur	0.00	35103.00		0.00	48933.00		0.00	29303.01	Approvisionnement eau / maintien de la valeur	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2940	Réserves de politique budgétaire	0.00		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	0.00
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	87'320.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	-87'320.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	87'320.00			0.00		Dissolution de la réserve	-87'320.00	29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	268'501.50			0.00			-371'942.32	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	-103'440.82
29900.21	Résultat de l'exercice 2021	70'505.29	90000.00			90010.00	Attribution de la perte 2021 à la Fortune nette	-70'505.29	29900.20	Résultat de l'exercice 2021	0.00
29900.22	Résultat de l'exercice 2022		90000.00			90010.00	Excédent de charges 2022	-230'931.74	29900.21	Résultat de l'exercice 2022	-230'931.74
29990.00	Compte général	197'996.21	29900			29900		-70'505.29	29990.00	Compte général	127'490.92

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) financements spéciaux (2900)

Les financements spéciaux (FS) enregistrés sous capital propre (fonction 290) ont augmentés de Fr. 52'558.64 pour se situer à Fr. 502'335.54 au 31.12.2022. Les raisons sont les suivantes :

· bénéfice du compte de l'entretien des chemins	Fr.	+ 22'425.32
· bénéfice du FS cadastre et mensurations officielles	Fr.	+ 4'527.90
· perte du FS assainissement des eaux	Fr.	- 813.55
· bénéfice du FS approvisionnement en eau	Fr.	+ 23'604.62
· bénéfice du FS déchets	Fr.	+ 2'814.35

b) préfinancements/maintien de la valeur (2930)

Il n'y a pas de préfinancements enregistrés sous capital propre (fonction 293). Les Règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) sont en révision et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée communale durant l'année 2023 pour une entrée en vigueur en fin d'année 2023.

c) réserve de politique budgétaire (2940)

Il n'y a pas de réserve de politique budgétaire.

d) réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles du patrimoine financier (2960)

En 2021, la valeur vénale de la maison située à la Route Principale 38 a été expertisée à hauteur de Fr. 510'000.00 et la valeur au bilan diminuée de Fr. 87'320.00 pour correspondre au montant de l'expertise.

Au début de l'année 2023, de nouvelles directives ont été édictées par la Commission des administrateurs financiers de l'AJECA et par le Délégué aux affaires communales au sujet du traitement de cette réserve liée à la réévaluation : si ladite réserve est négative, elle doit être dissoute par le compte de résultat. C'est ainsi que la somme de Fr. 87'320.00 a été portée en charge dans la rubrique 9630.

e) excédent ou découvert au bilan (2990)

La perte de l'exercice 2022, soit Fr. 230'931.74, a été reportée au passif du bilan. Elle sera comptabilisée en diminution de la fortune nette au 1^{er} janvier 2023.

La rubrique comptable 299 « Excédent ou découvert au bilan » affiche une situation de découvert au 31 décembre 2022. Conformément à l'article 9 du Décret concernant l'administration financière des Communes du 05 septembre 2018, il y a lieu d'élaborer un plan financier assorti de mesures d'assainissement permettant de résorber le découvert dans un délai de cinq ans à compter de sa première inscription au bilan.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels – tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan, elles ont toutes été dissoutes lors du bouclage des comptes 2018 et 2019.

8.4 Annexe E) aux comptes annuels – tableau des participations et des garanties

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
SIS15 du Haut-Plateau	Service d'incendie et de secours	-		E = 1 / L = 1						
Collège de Delémont	Ecole secondaire									
Cercle scolaire Pleigne-Mettembert-Bourrignon	Ecole primaire									
Association jurassienne des Communes										
Association des Maires du District de Delémont										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)	Gestion des déchets (y. compris 2 moloks)									
Personnes morales de droit privé										
Parc éolien	Production d'énergie	5'000.00	5.00%							
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Institut Saint-Germain										
Centre de puériculture										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Commune mixte de Develier	Collaboration administrative									
Commune mixte de Develier	Fourniture d'eau dans le secteur du Sommet, de la Claude-Chappuis et des Vies									
Commune de Pleigne	Alimentation en eau									
Bourgeoisie de Delémont	Alimentation en eau Haute-Borne									
Technimat Sàrl	Installation de désinfection à la station de filtration									
CATV Cablotal	Télé-réseau									
Rolf Eschmann SA	Gestion et mise à jour de la mensuration officielle									
Société de tir de Soyhières	Stand de tir									
Rémy Domon	Candélabre sur le bâtiment 37c									
Rémy et Myriam Stadelman	Fourniture d'eau ferme Grangiéron									

8.5 Annexe F) aux comptes annuels – tableau des immobilisations et des informations sur les placements de capitaux

Commune de Bourrignon
Recette communale
Rue de l'Eglise 8
2802 Develier

Tableau des immobilisations

Bourrignon, le 18.04.2023

Patrimoine administratif (140)
Comptes 2022

Page 1

		14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
		Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiment, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installation en construction	Autres immob. corporelles du PA
		PA-05	PA-10	PA-15	PA-20	PA-25	PA-30	PA-35	PA-40	PA-45	PA-50
Coût d'acquisition											
Valeur de l'immobilisation	01.01.2022			824'686.09		688'060.40	169'528.40		30'500.00	1'500.00	
(+) Augmentation	En 2022			2'157.95							
(-) Diminution	En 2022										
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)	En 2022										
valeur de l'immobilisation	31.12.2022			826'844.04		688'060.40	169'528.40		30'500.00	1'500.00	
Amortissements ordinaires cumulés											
Valeur comptable											
Etat au	En 2022										
(-) Amortissements planifiés	En 2022			27'779.00		27'475.00	12'670.00		3'810.00		
(+) Amortissements non planifiés	En 2022										
(+) Corrections de valeur	En 2022										
Etat au	31.12.2022			-27'779.00		-27'475.00	-12'670.00				
Valeur comptable nette	31.12.2022			799'065.04		660'585.40	156'858.40		26'690.00	1'500.00	
dont celle des installations de leasing	31.12.2022										
Valeur d'assurance	31.12.2022					1'340'000.00	4'504'000.00				

Commune de Bourrignon
Recette communale
Rue de l'Eglise 8
2802 Develier

Tableau des immobilisations

Bourrignon, le 18.04.2023

Patrimoine financier (108)
Comptes 2022

Page 2

		10800 Terrains non bâtis PF-05	10801 Terrains bâtis PF-10	1084 Bâtiment, locaux et équipements PF-15	1086 Biens meubles PF-20	1087 Installation en construction PF-25	1089 Autres immob. corporelles PF-30				
Coût d'acquisition											
Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	87'280.00		565'900.00		7'305.85					
(+) Augmentation	En 2022					14'170.35					
(-) Diminution	En 2022										
(+) Transferts / reclassement (PF -> PA)	En 2022										
valeur de l'immobilisation	31.12.2022	87'280.00		565'900.00		21'476.20					
Rectifications cumulées											
Valeur comptable											
Etat au	01.01.2022										
(-) Réévaluations (diminution de valeur)	01.01.2022										
(+) Réévaluations (augment. de valeur)	01.01.2022										
(+) Transferts / reclassement (PF -> PA)	01.01.2022										
Etat au	31.12.2022										
Valeur comptable nette	31.12.2022	87'280.00		565'900.00		21'476.20					
dont celle des installations de leasing	31.12.2022										
Valeur d'assurance	31.12.2022			2'060'000.00							

Commune de Bourrignon
 Recette communale
 Rue de l'Eglise 8
 2802 Develier

Tableau des immobilisations
 Autres patrimoine administratif (142 à 146)
 Comptes 2022

Bourrignon, le 18.04.2023

Page 3

		1420 Logiciels PC-05	1421 Brevets et licences PC-10	1427 Immobilisations incorporelles en cours de dév. PC-15	1429 Autres immobilisations incorporelles PC-20	1441 à 1448 Prêts meubles PC-25	1452 à 1458 Participations et capital social PC-30	1460 à 1469 Subventions d'investissement PC-35			
Coût d'acquisition											
Valeur de l'immobilisation	01.01.2022				109'846.95						
(+) Augmentation	En 2022				5'923.50						
(-) Diminution	En 2022										
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)	En 2022										
valeur de l'immobilisation	31.12.2022				115'770.45						
Amortissements ordinaires cumulés											
Valeur comptable											
Etat au	En 2022										
(-) Amortissements planifiés	En 2022				11'300.00						
(+) Amortissements non planifiés	En 2022										
(+) Corrections de valeur	En 2022										
Etat au	31.12.2022				-11'300.00						
Valeur comptable nette	31.12.2022				104'470.45						
dont celle des installations de leasing	31.12.2022										
Valeur d'assurance	31.12.2022										

8.6 Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net (degré de priorité 1)

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

	2020	2021	2022
Quotient d'endettement net :	166.39 %	218.67 %	256.54 %

8.6.2 Degré d'autofinancement (degré de priorité 1)

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

> 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

	2020	2021	2022
Degré d'autofinancement	125.59 %	33.12 %	473.94 %

8.6.3 Quotité de la charge d'intérêts (degré de priorité 1)

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
> 2%	Charge élevée

	2020	2021	2022
Quotité de la charge d'intérêts	2.50 %	2.29 %	2.40%

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus (degré de priorité 2)

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

	2020	2021	2022
Dettes brutes par rapport aux revenus	211.46 %	239.78 %	232.71 %

8.6.5 Quotité d'investissement (degré de priorité 2)

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

< 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

	2020	2021	2022
Quotité d'investissement :	7.84 %	26.20 %	2.10 %

8.6.6 Quotité de la charge financière (degré de priorité 2)

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

	2020	2021	2022
Quotité de la charge financière :	9.26 %	10.28 %	10.46 %

8.6.7 Endettement net en francs par habitant (degré de priorité 2)

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

	2020	2021	2022
Endettement net en francs par habitants :	Fr. 4'272.12	Fr. 4'941.39	Fr. 5'233.62

8.6.8 Quotité d'autofinancement (degré de priorité 2)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

	2020	2021	2022
Quotité d'autofinancement :	22.83 %	4.74 %	10.24 %

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets (degré de priorité 2)

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

	2020	2021	2022
Quotité de la charge des intérêts nets :	4.23 %	1.00 %	18.53 %

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan (degré de priorité 2)

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

> 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

	2020	2021	2022
Quotient de l'excédent au bilan :	28.56 %	20.90 %	-43.87 %

9. Proposition du Conseil communal

Approbation des comptes annuels 2022, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		
	Excédent de charges	200'798.42	
900	Compte général		
	Excédent de charges	230'931.74	
90110.20	FS Assainissement/traitement des eaux		
	Excédent de charges	813.55	
90100.30	FS Approvisionnement en eau potable		
	Excédent de revenus		23'604.62
90100.40	FS Gestion des déchets		
	Excédent de revenus		2'814.35
90100.91	FS Cadastre et mensuration		
	Excédent de revenus		4'527.90

Il est proposé à l'Assemblée communale du 21 juin 2023 d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022.

Au nom de la Commune municipale de Bourrignon

Thierry Sautebin
Maire

Vincent Chételat
Secrétaire communal

Roger Fleury
Administrateur des finances

Bourrignon, le 16 mai 2023.

10. Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale du 21 juin 2023 a approuvé les comptes annuels 2022, conformément à la proposition du Conseil communal des 16 et 30 mai 2022.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale est joint au présent rapport.

Bourrignon, le 21 juin 2023.

Au nom de l'Assemblée communale de Bourrignon

Didier Torti
Président

Vincent Chételat
Secrétaire communal